

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **2 MARS 2009** de 20h00 À 22h10 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Réal Morin	M. Raynald Caillouette
M. Pierre Bérubé	M. Frédéric Jean
M <sup>me</sup> Josée Lavoie	M <sup>me</sup> Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. Gaétan Michaud; M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 11 présences.

**1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;**

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

**2009-052**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Réal Morin d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 21, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**2009-053**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2 FÉVRIER 2009;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 Février 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**2009-054**

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 16 FÉVRIER 2009;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Frédéric Jean d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 Février 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**5. SUIVI DES DEUX PROCÈS-VERBAUX;**

Le suivi des procès-verbaux est fait et le tout semble correct.

**2009-055**

**6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**7. CORRESPONDANCE;**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus;
- ✓ MRC : pour véhicules désaffectés;
- ✓ DGE : formation pour les nouveaux présidents d'élection;
- ✓ CPTAQ : copie d'un avis de non-conformité de M. Raymond Dumont;
- ✓ ADQ : invitation à un déjeuner cabana à sucre;
- ✓ MDDEP : analyses d'eau de février sont conformes;
- ✓ Caureq : carte d'appel de deux interventions;
- ✓ Organisation du plan Nagua : reçu pour don versé de 50\$;
- ✓ CPTAQ : audiences publiques pour le 24 mars 2009, dossier 359064;

- ✓ Réponse à la lettre de la CPTAQ pour retarder l'audience publique;

2009-056

**LETTRÉ DE M. RÉGIS HARVEY**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de transmettre un accusé réception de la lettre de M. Régis Harvey en lui mentionnant que le conseil municipal est désolé des délais encourus et qu'il prend les mesures appropriées pour faire avancer le dossier. Ce dossier est en procédure d'expropriation avec notre firme d'avocats «Tremblay, Bois, Migneault» et le tout doit être entendu en cour supérieure dans un avenir rapproché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

- ✓ Notre ingénieure France Thibault de Génivar sera présente le 9 mars à 20h00;
- ✓ Jeune Chambre de Rivière-du-Loup : pour le prix Chrysalide;
- ✓ Plomberie et Chauffage Rosaire Lévesque Inc : offre de service;
- ✓ Ferme Labinoie (2002) Inc : offre de service de souffleuse à forfait;
- ✓ MAMROT : compte-rendu verbal d'une rencontre le 24 février 2009;
- ✓ Formation Urgence Vie : cours de RCR réussi d'André et François;
- ✓ Réseau Biblio : représentant de Saint-Arsène au conseil d'administration;
- ✓ Bell Canada : faire attention aux messageries vocales;
- ✓ MDDEP : brochure sur le traitement des demandes environnementales;
- ✓ CSST : pour les mutuelles de prévention;
- ✓ Compte-rendu verbal de la rencontre avec la compagnie Hugues Guérette Inc.;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : Avis technique sur le projet de règlement numéro 298;
- ✓ CJE : nouvelle image corporative;
- ✓ CSST : avis sur la protection des travailleurs bénévoles;
- ✓ Construction BML : avis sur l'augmentation du prix du bitume;
- ✓ Jacques Lemieux : certificat d'assurance responsabilité;
- ✓ Dessau : offre de service;
- ✓ CSSS : demande de soutien financier pour les camps de vacances;
- ✓ Hydro-Québec : élagage des arbres dans votre municipalité;
- ✓ MDDEP : demande de révocation d'une autorisation pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue des Cèdres à Saint-Arsène n'est pas acceptée;
- ✓ MMQ : reçu ristourne de 3 520.00 sur les assurances générales;
- ✓ Témis Pontiac Buick : offre de service;
- ✓ Me Nathalie Lévesque : DOSSIER André Jalbert et Martine Sirois;
- ✓ Min des Transports : programmation voirie locale acceptée;
- ✓ Information sur les causes du radon sur la santé pulmonaire;
- ✓ Chambre de commerce : invitation à un dîner le 16 février 2009;
- ✓ Avis d'une rencontre avec la CDC du KRTB;
- ✓ MAMROT : remboursement de la TVQ à 21 521.00\$;
- ✓ Rapport consommation d'eau : 34982 gallons par jour;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2009-057

**8. COMPTES À PAYER;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Frédéric Jean d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 139 741.57\$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourrent des intérêts ou des pénalités, Claire L. Bérubé vote pour, Josée Lavoie, Réal Morin et Raynald Caillouette votent contre l'ensemble des comptes en demandant de traiter la facture de M. Jacques Lemieux dans une autre résolution. Il y a égalité des votes, M. le maire vote pour.

Adoptée QUATRE VOTES POUR et TROIS VOTES CONTRE.

2009-058

**9. HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES;**

Réal Morin propose et il est appuyé de Josée Lavoie de nommer Mme Jeanne Lajoie dans la rubrique «Hommage aux bénévoles» qui paraîtra dans le journal Info Dimanche en avril prochain et de payer également une publicité de 68 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-059

**10. ARTICLES POUR CENTRE DES LOISIRS;**

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé de verser 150.00\$ à la commission des Loisirs de Saint-Arsène afin qu'il se procure des accessoires de cuisine manquants pour le centre des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-060

11. **COMMANDITE POUR VOYAGE HUMANITAIRE;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Frédéric Jean de verser 50.00\$ à l'École Secondaire de Rivière-du-Loup pour leur voyage humanitaire en 2010 en Amérique du Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-061

12. **CHEMIN FRONTALIER, ABAISSER UN PONCEAU POUR ÉGOUTTEMENT;**

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Pierre Bérubé d'accepter la demande de M. Daniel Thériault de Saint-Épiphanie qui consiste à abaisser un ponceau dans le chemin Frontalier et de creuser une partie du fossé pour diriger l'eau vers la rivière et la municipalité s'engage à transporter les déchets dans un endroit à proximité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-062

13. **ADMQ COURS DE FORMATION LE 4 JUIN À RIVIÈRE-DU-LOUP, 180.60\$;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'accepter l'inscription du directeur général au cours d'intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces qui aura lieu à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup à compter de 9h le 4 juin 2009 et ce pour un coût de 180,60\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-063

14. **STAGIAIRE AU GARAGE MUNICIPAL POUR DEUX SEMAINES;**

Frédéric Jean propose et il est appuyé de Raynald Caillouette d'accepter un stagiaire de la Commission scolaire de Charlesbourg qui effectuera un stage de deux semaines au garage municipal du 2 au 13 mars 2009; le stage sera effectué par M. Benjamin Rioux et se fera en conduite de camion et travaux divers au garage

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-064

15. **CONTRÔLE DE MOTEUR À LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 2;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Frédéric Jean d'autoriser la réparation du contrôle de la pompe de la station de pompage numéro deux en acceptant la soumission de Les entreprises Camille Ouellet Inc au prix de 1 245.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-065

16. **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299, LARGEUR DE TERRAINS;**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 299**

---

**AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 136 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE FAÇON À MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DES TERRAINS POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ET BIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE 10-CH.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite apporter des modifications à son règlement numéro 136 intitulé Règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil du 1 décembre 2008;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Raynald Caillouette, appuyé de Claire L. Bérubé et résolu qu'un règlement modifiant le règlement numéro 136 portant le numéro 299 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : But du règlement**

Le présent règlement a pour but de réduire la largeur minimale et la superficie des terrains destinés aux habitations unifamiliales et bifamiliales isolées dans la zone commerciale, service et habitation 10-CH.

**ARTICLE 2 : Modification de l'article 4.1.4 "Normes minimales régissant les lots desservis"**

Le tableau de l'article 4.1.4 est modifié pour les lots desservis par l'aqueduc et l'égout.

La partie réservée aux habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées est modifiée de la façon suivante ;

- À la suite de unifamiliale isolée les termes "sauf zone 10-CH" sont ajoutés.
- Une ligne supplémentaire "Zone 10-CH" est ajoutée et les chiffres 18,9, 30,0 et 567,0 sont inscrits vis-à-vis de la largeur minimale, profondeur minimale et superficie minimale.
- À la suite de bifamiliale isolée, les termes "Sauf zone 10-CH" sont ajoutés.
- Une ligne supplémentaire "Zone 10-CH" est ajoutée et les chiffres 18,9, 30,0 et 567,0 sont inscrits vis-à-vis de largeur minimale, profondeur minimale et superficie minimale.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 3 : Modification de l'annexe B "Cahier des spécifications", page 2.2 "Normes de lotissement"**

La page 2.2 "Normes de lotissement" est modifiée pour ajouter au tableau L.P.S. à la suite de la lettre L, le chiffre 18,9 et à la suite de la lettre Y, le chiffre 567.

Vis-à-vis de la ligne Ha: unifamiliale isolée, dans la colonne 10-CH, les lettres LFY sont indiquées pour remplacer les lettres AFP.

Vis-à-vis de la ligne Hb: bifamiliale isolée, dans la colonne 10-CH, les lettres LFY sont indiquées pour remplacer les lettres AFP.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 2 du présent règlement.

**ARTICLE 4 : Localisation de la zone 10-CH**

La zone 10-CH est localisée au sud-est de la rue Principale et de part et d'autre de la rue de l'Église, jusqu'au chemin de fer.

**ARTICLE 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 2<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2009.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2009.

---

FRANÇOIS MICHAUD  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-066

17. **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302, PERMIS SABLIERE;**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 302

---

### DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 134 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement numéro 134, relatif sur les permis et certificats afin d'y inclure un tarif pour la délivrance d'un permis pour l'ouverture et l'exploitation des carrières, sablières et gravières;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2009

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Bérubé, appuyé par Claire L Bérubé, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1 : Modification au règlement numéro 134 relatif aux permis et certificats tel que déjà amendé**

Le règlement numéro 134 tel que déjà amendé est à nouveau modifié pour ajouter l'article 8.2.12 afin qu'il se lise comme suit :

8.2.12 Certificat d'autorisation pour les travaux d'exploitation de carrière, sablière et gravière prix exigé 1000 \$ par site d'exploitation et par propriétaire concerné.

**ARTICLE 2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté à Saint-Arsène ce 2 mars 2009.

Publié le 4 mars 2009.

---

GAÉTAN MICHAUD  
MAIRE

---

FRANÇOIS MICHAUD  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

18. **RÉPARATION DU PICK-UP FORD 1995 POUR L'INCENDIE;**

Le conseil met ce dossier à l'étude.

2009-067

19. **LOCATION DE SOUFFLEUSE;**

Réal Morin propose et il est appuyé de Raynald Caillouette d'accepter l'offre de Ferme Labinoie (2002) Inc au prix de 110.00\$ l'heure pour une souffleuse en accordant un budget maximum de 2 500.00\$. Une entente avec l'entreprise devra être signée, ce dernier devra fournir une assurance responsabilité.

Le montant de 2500.00\$ sera pris à même le budget d'investissement divers et s'il n'est pas utilisé au complet, le solde retournera au budget d'investissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-068

**20. TABLE ET CHAISE POUR LE GYMNASE:**

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Frédéric Jean d'accepter l'offre de Rivière-du-Loup Clavigraphe Ltée pour l'achat de 10 tables pliantes en polypropylène de 30 X 72 à 80.00\$ chacune, de 50 chaises à 34,99\$ et les accessoires de la soumission du 3 février 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**21. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A.- SOUMISSION AUX ÉTANGS:**

La municipalité a reçu deux soumissions pour vider les étangs.

- Terra Tube soumet un prix de 95 098,32\$ taxes incluses;
- Campor fournit les pris suivants : mobilisation et démobilisation 11 000\$, déshydratation des boues 275 \$ /TMS, transport des boues 325 \$ du voyage et génératrice si nécessaire 1500 \$ par jour.

Le conseil municipal met ses prix à l'étude.

**B. VÉRIFICATION DU TRACTEUR VOHL**

Il y a des discussions de part et d'autres des membres du conseil pour faire vérifier le souffleur de marque VOHL de l'année 1967. Aucune proposition n'est adoptée.

**C. TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**

Il y aurait lieu de penser à réparer et améliorer la traverse de chemin près de la Ferme Labinoie (2002) Inc. et de l'inclure dans les travaux subventionnés de voirie.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal.

2009-069

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE:**

A 22 h 10 comme la matière à discuter est épuisée, Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'ajourner la présente séance au 16 mars 2009 à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

---

François Michaud, *directeur général*  
Et secrétaire trésorier

---

Gaétan Michaud, *maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **16 MARS 2009** de 20h00 À 22 h 00 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Réal Morin	M. Raynald Caillouette
M. Pierre Bérubé	M. Frédéric Jean
M <sup>me</sup> Josée Lavoie	M <sup>me</sup> Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. Gaétan Michaud; M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 1 présence.

**1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;**

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

**2009-070**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Réal Morin d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 10, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**2009-071**

**3. APPEL D'OFFRES POUR LOCATION SOUFFLEUR À NEIGE;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé par Claire L Bérubé d'aller en appel d'offres pour la location d'une souffleuse à neige, avec chauffeur inclus, pour un nombre minimum de 50 heures d'opération pour la saison 2009-2010.

L'offre devra comprendre le taux à l'heure, la description de l'équipement ainsi que son engagement à détenir une assurance responsabilité pour le déneigement sur les routes municipales

L'appel d'offre sera publié dans le Saint-Laurent-Portage, les offres seront acceptées jusqu'au 27 avril 2009 à 16 h au bureau municipal soit le 49, rue de l'église, bureau 201 à Saint-Arsène G0L 2K0.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**2009-072**

**4. MANDAT GÉNIVAR POUR PONCEAU ROUTE DIONNE;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de mandater la firme Génivar pour effectuer les plans et devis pour la réfection du ponceau de la route Dionne, sur le cours d'eau de la Rivière de la Barrure.

La résolution est soumise au vote : Frédéric Jean vote pour, Réal Morin, Josée Lavoie et Raynald Caillouette votent contre, il y a donc égalité. M. le maire Gaétan mentionne qu'il est pour l'avancement du dossier et vote pour la proposition.

La résolution est adoptée QUATRE VOTES POUR et TROIS VOTES CONTRE.

**2009-073**

**5. MANDAT POUR INSPECTION TÉLÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE;**

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Frédéric Jean de mandater la firme Véolia ES Services d'assainissement Inc pour effectuer des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée dans trois sections du réseau d'égout sanitaire actuel, tel que montré sur des plans préparés par la firme Génivar; la responsable du dossier chez Génivar est Mme France Thibault.

L'offre du 11 mars 2009 représente un déboursé approximatif de 10 050\$ et il y a une possibilité de réduction des frais de 850.00\$ avenant un second contrat pour cette firme durant la même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2009-074

6. **ADMQ INSCRIPTION POUR LE CONGRÈS ANNUEL LES 6, 7 ET 8 MAI POUR 395.06\$;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'ADMQ les 6, 7 et 8 mai 2009 et de payer ses frais d'inscription de 350.00\$ plus les taxes et de payer le coût de ses dépenses selon le règlement municipal en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2009-075

7. **TRAVAUX SUBVENTIONNÉS, DEMANDE AU BUREAU DU DÉPUTÉ;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Frédéric Jean de demander une subvention pour les travaux de voirie d'été 2009 qui devraient s'effectuer dans la rue du Rocher et la rue des Cèdres; ces travaux consistent à installer une chaîne de rue et un revêtement bitumineux pour des travaux estimés de 35 000.00\$.

Une demande formelle sera transmise au bureau de comté de M. Mario Dumont afin d'obtenir l'aide financière requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2009-076

8. **ABANDON DE CHEMIN SUR LE LOT 237-P;**

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Raynald Caillouette de céder la parcelle de terrain de tous les lots de l'ancien chemin du 4<sup>e</sup> rang (appelé aujourd'hui chemin des Pionniers) de façon à ce que le terrain de chemin aboli, sans désignation cadastrale, revient au propriétaire du fonds dont il a été détaché.

Selon la loi sur les compétences municipales, la municipalité de Saint-Arsène s'engage à céder ces parcelles de lots tel que montré sur un plan préparé par Michel Brisson, arpenteur géomètre, le 8 juin 1984, et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le numéro 622-82-10-071, feuillet 1 à 9.

S'il y a lieu, la municipalité pourra intervenir lors de la signature de contrat avec les propriétaires touchés

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-077

9. **RÉPARATION DU CAMION DE SERVICE;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'autoriser la réparation du camion de service Ford de l'année 1995 avec un budget maximum de 2 500.00\$ qui sera pris à même le budget (investissement divers).

Frédéric Jean vote pour cette proposition; Réal Morin, Josée Lavoie et Raynald Caillouette votent contre cette résolution. Il y a égalité des voix; M. le maire Gaétan Michaud vote pour cette proposition.

La proposition est adoptée QUATRE VOTES POUR et TROIS VOTES CONTRE.

10. **AFFAIRES NOUVELLES :**

**A.- AVIS DE MOTION;**

M. le conseiller Pierre Bérubé donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sera présenté afin de procéder à l'achat d'un souffleur usagé dont le coût total estimé ne dépassera pas 35 000.00\$.

**B. OTJ MANDAT ARCHITECTE;**

Le conseil demande une rencontre avec le comité des loisirs et l'agent de développement afin de faire avancer le dossier de réparation du centre des loisirs ou son remplacement.



**C. POLITIQUE FAMILIALE;**

Mme Claire L. Bérubé mentionne que le comité de la famille serait en mesure de présenter les grandes lignes de la politique familiale de Saint-Arsène le 30 mars prochain et nous dévoilera en même temps le plan d'action qui sera suggéré face à la politique familiale.

2009-078

**D. VÉRIFICATION SOUFFLEUR VOHL;**

Réal Morin propose et il est appuyé de Raynald Caillouette de faire vérifier la transmission du souffleur Vohl 1967 par M. Viateur D'Amours de Trois-Pistoles. Le budget alloué pour cette dépense d'un maximum de 200.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**E. FRAIS DE KILOMÉTRAGE**

Il y a des discussions sur les frais de kilométrage et le statu quo est maintenu.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal.

2009-079

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

A 22 h 00 comme la matière à discuter est épuisée, Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Josée Lavoie de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

---

François Michaud, *directeur général*  
Et secrétaire trésorier

---

Gaétan Michaud, *maire*